

Economie picarde

Lettre d'information économique et sociale de la CGT INSEE PICARDIE - Décembre 2007 - Rédac chef: P. Le Scouëzec

Contrat de plan : les retards s'accumulent

Dans le numéro 29 d' *Economie picarde*, nous dévoilons que la Picardie était l'une des régions les moins bien dotées dans l'attribution des fonds du Contrat de projet État-Région (CPER) 2007-2013. En fait, ce n'est que le prolongement du passé.

Le bilan de l'utilisation fin 2006 des crédits de l'État lors du précédent contrat de plan 2000-2006 confirme cette situation. Il montre en effet que seuls 73,4% des crédits prévus par l'État ont été réellement attribués. Ce taux situe la Picardie au dernier rang des régions françaises, loin du taux moyen national qui était de 81,6% ! Cette carence résulte de reports ou de la non-réalisation d'objectifs importants, notamment en matière de transport. Cela confirme, au-delà des discours de pure forme, l'absence de réelle volonté de « combler les retards de la Picardie », expression qui, d'ailleurs, a disparu du vocabulaire de nombre de nos « décideurs ».

Le chiffre du mois

14,7%. Tel était, en 2004, le taux de pauvreté des habitants de l'Aisne, c'est-à-dire la proportion de personnes dont le niveau de vie était inférieur à 788 euros par mois. Cela situe le département au 16^{ème} rang national, bien au-dessus du taux moyen français qui était de 11,7%. La situation est tout aussi difficile dans la Somme (13,9%). Seul l'Oise connaît une position plus favorable avec un taux de 9,9%. Cette pauvreté est beaucoup plus sensible encore au niveau des enfants, puisque la part des jeunes picards de moins de 18 ans vivant dans une famille dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté est de 18,5% !

Picardie

L'État verse plus de 6 milliards d'euros par an

« Trop d'État », entend-t-on souvent dans la bouche des chantres du capitalisme sauvage qui nous dirigent actuellement. Ce qu'ils oublient de dire, c'est que l'État a un poids économique dont la France, et la Picardie en particulier, ne peuvent se passer. Ainsi, selon un rapport récent, on estime que l'État a versé 6238 millions d'euros dans notre région pour la seule année 2006. L'essentiel de cette somme a été consacré à l'enseignement scolaire (28,3%), aux dotations aux collectivités locales (23,1%) et aux remboursements, allègements et exonérations d'impôts (16,7%).

En terme de poste budgétaire, un tiers de ce financement de l'État est employé pour la rémunération du personnel en activité, essentiellement composée par la rémunération des enseignants du public et du privé (72% de cette masse salariale), soit un quart des dépenses totales de l'État. Les dotations aux collectivités locales servent surtout à verser aux communes leur dotation globale de fonctionnement (77% de cette somme), le reste allant en grande partie à des compensations d'impôts : taxe professionnelle, TVA, fiscalité sur les fonds de commerce, etc.

A noter que les dépenses de fonctionnement de l'État en Picardie sont faibles, puisqu'elles ne représentent que 3,9% des dépenses totales. L'essentiel est consacré aux frais de procédures de la Justice et aux différentes missions de gestion et de contrôle des Finances et de l'Emploi. De même, les dépenses d'investissement ne s'élèvent qu'à 2% du total et celles d'intervention à 7,0%. Ces interventions se situent principalement dans les domaines des aides aux collectivités territoriales, du soutien aux populations défavorisées et des bourses scolaires. Les collectivités sont les principaux bénéficiaires de ces transferts, 80% du total, le reste allant aux familles (13%) et aux entreprises (7%).

Parallèlement aux actions de l'État, les entreprises publiques ont dépensé 71 millions d'euros en Picardie en 2006. Le poste le plus important est celui du fonctionnement, concernant notamment l'ANPE et le CROUS, devant celui lié aux interventions, relatives uniquement aux aides accordées par l'ANPE aux demandeurs d'emploi ou aux entreprises dans le cadre de la recherche d'emploi.

Enfin, en contreponds à ces dépenses, il y a les recettes de l'État collectées dans la région qui s'élèvent à 4355 millions d'euros en 2006. La TVA (43%) et l'impôt sur le revenu (32%) constituent l'essentiel des rentrées financières, loin devant l'impôt sur les sociétés (9,4%). Toutefois, le montant et la répartition de ces ressources sont à relativiser car toutes les entreprises et établissements présents en Picardie ne sont pas forcément imposés en Picardie.

Emplois et salaires à la traîne

En 10 ans, de 1997 à 2006, l'emploi dans les entreprises privées cotisant au régime général de l'URSSAF, représentant 442000 salariés en 2006 dans la région, a augmenté, en Picardie, de 8,6%. C'est deux fois moins que la croissance nationale (+17,1%) et cela résulte, notamment, de la forte baisse des effectifs industriels. Seules la Champagne-Ardenne (+7,3%) et la Franche-Comté (+8,3%) ont connu une plus faible progression.

Parallèlement, la masse salariale régionale s'est accrue aussi moins vite : +29,2% sur 10 ans contre +42,1% pour la moyenne française. Cela a pour conséquence une progression du salaire moyen par travailleur moins rapide en Picardie (+19,0%) qu'au plan national (+21,7%).

Toutefois, ce salaire moyen, qui est de 1853 € en 2006 dans la région, situe la Picardie au 12^{ème} rang des régions françaises, en raison du poids de l'industrie où les salaires sont globalement plus favorables que dans le tertiaire.

Plus de Picards d'ici 2030

Début 2006, la Picardie avait 1886000 habitants. Si les tendances récentes en matière de natalité, mortalité et de migrations se poursuivent, la région comptera 2,8% d'habitants en plus en 2030. Cependant, son poids démographique déclinera car, dans le même temps et les mêmes conditions, la population française augmenterait de 10,7%. La principale raison de ce résultat est la perte d'attractivité de notre région, où il y a, chaque année, 4200 personnes de plus qui la quittent que de personnes qui s'y installent. Ce déficit concerne tous les âges, mais l'essentiel a lieu entre 20 et 29 ans, puisque la perte pour cette tranche d'âge représente près de 40% du déficit annuel total.

Déficit de fonctionnaires

En Picardie, il faudrait près de 13000 fonctionnaires de plus pour se situer dans la moyenne nationale

Au 1^{er} janvier 2006, on comptait en Picardie 140810 fonctionnaires. Cela comprend 64920 agents de l'État (dont 9660 militaires), 40140 agents des collectivités locales, 35750 hospitaliers. Ce total représente 2,7% des fonctionnaires français. Avec 69,7 agents pour 1000 habitants, la Picardie est une des régions où la Fonction publique est la moins bien représentée : ce taux est en effet de 76,0‰ au plan national. Pour que notre région se situe simplement dans la moyenne nationale, il faudrait 12930 supplémentaires, dont, notamment, 10240 agents de l'État. C'est dire si le déficit de service public est important en Picardie !

C'est surtout l'administration d'État et les collectivités locales qui manquent d'effectifs : leurs taux sont, respectivement, de 27,9‰ et 18,8‰ contre 32,2‰ et 23,2‰ en moyenne. Cela situe la Picardie au 21^{ème} rang des régions françaises dans le premier cas, au 19^{ème} dans le second. La fonction publique hospitalière est mieux dotée avec 17,8 agents pour 1000 habitants contre 15,1 en moyenne, plaçant la Picardie au 5^{ème} rang des régions. La majorité des fonctionnaires d'État travaille pour l'Éducation nationale (59,8%), la Défense en regroupant 15,6% et l'Économie et Finances 7,1%. A noter la forte différence de structure avec le niveau national puisque l'Éducation nationale n'y représente que 52,2% alors que les autres ministères sont mieux représentés que dans notre région.

Enfin, un dernier indicateur qui montre les difficultés de la Picardie : les chances d'être recruté dans la Fonction publique d'État pour un candidat présent à un concours déconcentré en région sont d'un peu moins d'une sur quatre pour une personne qui postule en Picardie contre une sur huit pour la moyenne française. Dans la fonction publique hospitalière, la Picardie est même la seule région de France à être obligée de faire un deuxième concours annuel pour avoir son quota d'élèves.

Hôtellerie-Restauration

La Picardie, championne de la fraude

Il est peu de domaines où la Picardie est mieux placée que les autres régions françaises. Il en est un dont on se passerait : celui de la fraude. En effet, une récente étude montrait que plus d'un quart des hôtels, cafés et restaurants contrôlés dans la région n'étaient pas en règle avec l'Urssaf, faisant notamment travailler des salariés mal ou pas déclarés. Dans le même temps, la direction régionale de la concurrence et de la consommation indiquait qu'une proportion équivalente d'établissements de cette activité était en situation irrégulière par rapport aux normes sanitaires. Dans le premier cas, le Ministère du Travail chiffre, au plan national, à 3 milliards d'euros le manque à gagner pour la Sécu du travail « dissimulé ». De toute évidence, la Picardie « contribue » pleinement à ce déficit. Dans le second cas, c'est le développement du tourisme picard qui est pénalisé. En effet, ce non-respect fréquent de l'hygiène nuit à la réputation de l'accueil picard. Cela s'ajoute à la fuite vers d'autres régions des jeunes professionnels du secteur, faute d'une reconnaissance salariale suffisante par les chefs d'entreprise picards des personnels, en particulier des diplômés.